

Bernadette Schaeck : « Rien ne me prédestinait à un parcours de militante »

Après une longue carrière d'assistante sociale au CPAS de Liège, Bernadette Schaeck anime aujourd'hui l'Association de défense des allocataires sociaux. C'est le résultat d'un long parcours de militante. Portrait.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux, Arnaud Lismond et Yves Martens (CSCE)

Afin de surmonter une modestie non feinte, nous avons dû longuement insister pour que Bernadette Schaeck accepte ce « portrait militant ». Depuis 2005, les lecteurs de notre revue ont régulièrement eu l'occasion de lire ses analyses et ses prises de position sur le fonctionnement et l'évolution catastrophique des CPAS. (1) Après trente-trois années de carrière comme assistante sociale au sein du CPAS de Liège, cette militante poursuit aujourd'hui son combat pour les droits des usagers des CPAS au sein de l'Association de défense des allocataires sociaux

(aDAS). C'est l'aboutissement d'un engagement qui a commencé sous le signe de la cause palestinienne et a été tour à tour -et parfois simultanément- politique, syndical et associatif.

Rencontre donc avec cette infatigable compagne de route des usagers de CPAS, qu'elle conseille et défend en tant que militante associative depuis la fin de sa carrière professionnelle. « Militante, est-ce un mot qui me parle ? Oui, certainement. Certains le comprennent parfois de manière négative, je ne sais pas très bien pourquoi. Selon moi le terme est

positif, il désigne le fait d'agir pour essayer de changer les choses, tout simplement. »

A travers cette rencontre singulière, nous revisitons aussi quelques épisodes de l'histoire des mouvements sociaux belges, bien souvent absente des livres d'histoire et disparue de la mémoire populaire.

Ensemble ! Nos lecteurs connaissent votre engagement militant pour la défense des droits des usagers de CPAS. Comment en êtes-vous arrivée là ?



« Je me suis interrogée pour savoir comment je pouvais agir pour faire avancer les choses »

« Mon esprit révolutionnaire a dû se former dans les vapeurs d'amidon des lessives de la famille de Mévius »

Bernadette Schaeck : Je ne sais pas très bien comment tout cela m'est tombé dessus au départ. Rien dans ma famille ne me prédestinait à un parcours de militante. Je suis issue d'une famille pauvre, mais pas du tout misérable grâce à l'énergie de ma mère. Rien ne me prédestine à ce parcours, mais, tout de même, en y pensant avec vous, je me demande s'il ne faut pas y trouver une origine, ↗

⇒ précisément, dans les activités de ma mère. Elle tenait une épicerie de village, avec un horaire d'ouverture de 8h à 18h, et tenait également un grand potager. Mes parents avaient aménagé une partie de maison pour la louer en été et tenir une pension de famille. L'été ils dormaient donc dans le grenier, et nous, nous travaillions pendant toutes nos vacances. Cela nous a permis de faire des études, à nous, les trois plus jeunes des cinq enfants.

En plus de tout cela, ma mère s'occupait du linge d'une grosse famille bourgeoise, vivant dans un château situé dans la forêt d'à côté, les de Mévius. Des industriels, patrons de brasseries qui formeront le groupe Interbrew. (2) Ma famille était très chrétienne pratiquante, et l'église se trouvait face à notre maison ; dans celle-ci, le premier rang était réservé à la famille de Mévius. Petite, déjà, je n'aimais pas ce privilège... Mais en plus, jeune fille je passais mes vacances à repasser le linge de la famille de Mévius. A l'époque on amidonnait les taies d'oreiller ; une fois lavées on les trempait dans l'amidon, on les roulait, et on les laissait reposer humectées avant de les repasser. Eh bien, aujourd'hui je pense que mon esprit révolutionnaire a dû se former dans les vapeurs d'amidon des lessives de la famille de Mévius !

Mon père était ouvrier d'usine dans le bassin de Longwy, au sein d'une petite entreprise aujourd'hui disparue et ce depuis très longtemps. Il y était ouvrier métallurgiste, travaillant en trois pauses. Il n'était pas rare qu'il fasse seize heures et je me souviens avec précision de cette expression selon laquelle il devait alors « prester deux journées d'affilée ». Il a commencé à travailler à l'âge de quatorze ans, et il est mort d'un infarctus à deux mois

de sa pension.

Lorsque c'est arrivé, je commençais l'école sociale à Namur, pas réellement par choix... Je ne sais plus trop pour quelle raison, mais je voulais faire des études de psychologie à l'université, impossibles financièrement. Je me suis

rabattue sur les études d'assistante sociale, ce que je ne trouve pas du tout dégradant, bien au contraire. Quoique la manière dont je voulais faire la psycho et ma conception du métier d'assistante sociale recèlent sans doute des liens.

J'ai démarré mes études sociales en 1964 et les ai terminées en 1967. C'est alors que je commence à m'impliquer dans un groupe, créé au hasard des rencontres, pour défendre les droits du peuple palestinien. Composé de cinq personnes, ce groupe comprenait Naïm Khader. (3) Nous étions ultraminoritaires, mais actifs dans toute la Wallonie. Durant plusieurs années

nous avons réalisé un travail de sensibilisation sur la question palestinienne, bien avant l'existence de toute association travaillant en ce sens. A l'aide d'un montage vidéo pour sensibiliser sur la question, nous allions de ville en ville, de village en village...

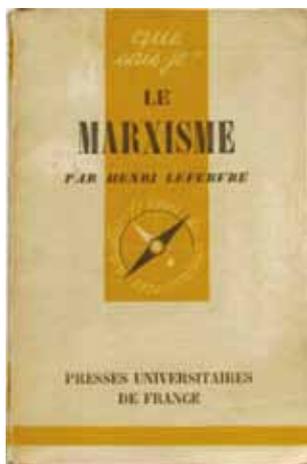
Personnellement, j'avais été sensibilisée à la question palestinienne au travers du journal *Témoignage chrétien*, dont la défense de ce peuple était l'un des chevaux de bataille. Je suis restée convaincue de la nécessité de ce combat, mais assez vite je me suis demandée pourquoi militer essentiellement sur une question

aussi lointaine, et je me suis interrogée pour savoir comment je pouvais agir pour faire avancer les choses, en Belgique.

Vers quoi vous tournez-vous alors ?

Ça m'amuse quand je repense à ça... J'avais trouvé un bouquin d'Henri

« Une bonne part de mes connaissances se sont construites avec les Trotskistes »



Une lecture décisive

Lefebvre dans la collection « *Que sais-je ?* », dont le titre était « *Le Marxisme* ». Et ça m'a convaincue. Avec deux amis, nous avons cherché où nous impliquer dans la région. A l'époque je travaillais à Arlon comme assistante sociale chez Vie Féminine. L'un de mes deux amis travaillait lui au grand-duché de Luxembourg et, à la sortie du train, il avait reçu deux tracts sur le quai de la gare, un des Maos et un des Trotskistes. Nous avons cherché à rencontrer les groupes, et les premiers avec lesquels nous avons pu avoir rendez-vous étaient les Trotskistes. J'ai donc adhéré à la LRT (Ligue révolutionnaire des Travailleurs). Je dis ça en rigolant, mais être convaincue par le marxisme et les idées trotskistes n'était pas le fait du hasard. Sur les grandes lignes mes pensées convergeaient : au sujet de la lutte des classes et de la nécessité du renversement du capitalisme, mais pour un socialisme dans la démocratie.

Votre engagement d'aujourd'hui n'est donc pas simplement le fait d'une assistante sociale révoltée par la pauvreté - même si c'est évidemment respectable - mais aussi de l'aboutissement d'un parcours politique... Cette adhésion à la LRT, c'était à l'époque d'Ernest Mandel (4) ?

En effet. L'organisation trotskiste que nous avons contactée m'a d'abord invitée, je n'étais pas encore militante du parti, et j'ai participé au congrès de fondation en 1970. J'étais également invitée en France, aux universités d'été de la LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire) (5). Ça, c'était magnifique ! Au niveau formation, c'était du haut niveau, et pas du tout dans une visée élitiste. Ça

discutait sérieusement politique ! L'histoire de la révolution russe, de la révolution espagnole, de la révolution allemande, de l'analyse du capitalisme ... Une bonne part de mes connaissances se sont construites avec eux. Même si j'ai quitté ensuite le parti, c'est tout de même en leur sein que s'est forgé en partie ce que je suis aujourd'hui.

A l'époque où j'ai adhéré à la LRT, je travaillais au service d'aide familiale de Vie Féminine, où je suis restée cinq ans. J'ai commencé à vendre *La Gauche* - le journal du parti - devant la gare d'Arlon, et mon employeur a voulu m'interdire de continuer à le faire. Une pétition a alors été signée par toutes les aides familiales de mon service, pour me défendre. Le texte avait été écrit manuellement par une religieuse de Athus, qui habite d'ailleurs toujours ce village... La pétition invoquait la liberté d'expression, et a été signée par toutes mes collègues, excepté une.

La pétition a porté ses fruits ?

Oui, je suis restée. Cela dit, l'employeur n'avait pas explicitement menacé de me virer, mais dans leur esprit, je ne pouvais plus vendre le journal. Dans le groupe d'Arlon, nous n'étions pas nombreux, et à un moment donné j'ai demandé à la LRT où je pourrais être plus utile...

« Dix ans de travail syndical majeur au CPAS de Liège, à l'époque une énorme boîte de 5.500 travailleurs »

On m'a répondu : « A Liège ». Je suis donc partie à Liège, sinon je serais encore dans mes campagnes. Mais ce n'était pas un « parachutage », car c'est moi qui l'avais demandé. Par ailleurs, j'en avais sans doute un peu marre d'habiter Arlon.

Très vite, je me suis consacrée plus intensivement à un travail syndical. J'ai toujours préféré agir dans des luttes concrètes avec des accents politiques, plutôt que dans la grande action politique de parti. Par la suite, j'ai fait partie en Belgique de toutes les tentatives d'union de la gauche, l'Union

des Progressistes, au niveau de Liège, le Front des gauches, Gauches Unies, Une Autre Gauche... Plus on avance, plus les unions de gauche sont difficiles, et moins il y a de gauche hélas, mais même quand j'étais à l'intérieur d'un parti politique, je militais en faveur de tentatives d'union. Par la suite, je me suis consacrée au travail syndical au CPAS de Liège. Durant toutes les années 80 nous avons eu dix ans de travail syndical majeur.

Vous êtes arrivée à Liège au début des années 1980 ? Vous étiez déjà syndiquée ?

J'y suis arrivée en 1977 et, très vite, j'ai commencé à travailler comme assistante sociale au CPAS de Liège, en 1978. Je m'en souviens parfaitement, car cela suivait mes années arlonnaises, durant lesquelles se sont déroulées des grèves lycéennes et étudiantes assez dures contre différentes mesures, sous Paul Vanden Boeynants. (6) A Arlon j'étais syndiquée à la CSC, mais

je pense que c'était plus ou moins par « obligation » car je travaillais au sein d'une association appartenant au « pilier chrétien ». Je pense qu'on devait plus ou moins y être, mais je ne suis plus certaine... Quoiqu'il en soit, à mon arrivée à Liège, je me suis syndiquée tout de suite à la FGTB.

Je commence donc à travailler au CPAS très peu de temps après la loi de 1974 instituant le droit à un minimum de moyen d'existence, le « minimex », et celle de 1976 qui crée les CPAS, en



« J'ai fait partie en Belgique de toutes les tentatives d'union de la gauche » (Tract de Gauches Unies en 1994)

remplace- ment des Commissions d'assistances publiques (CAP) (7). Sans en avoir vraiment conscience à l'époque, je plonge dans cette institution dès ses premiers pas.

La transformation des CAP en CPAS était à l'époque considérée comme un progrès...

Oui. Au sujet des CAP, cela me fait penser que ma mère, par exemple, a attendu trois ans après la mort de mon père avant de toucher la pension, et un an avant de toucher les allocations familiales. Le statut des ouvriers frontaliers n'était pas simple. Je n'avais aucune conscience qu'il y avait la CAP, et que ma mère aurait pu obtenir éventuellement une aide. Pourtant j'étais à l'école sociale ! Voilà seulement que je réalise ça !

Je commence donc dans le jus de cette nouvelle législation, et très vite je mène un travail syndical. Il y avait des élections syndicales par secteur, avec de gros enjeux. En aide sociale, les enjeux gauche-droite dans la manière de mener le syndicalisme étaient importants, avec des objectifs à défendre, etc. J'ai été élue au bureau syndical. J'ai fait ça quelques

⇒ années, et il faut savoir que le CPAS de Liège, à l'époque, était une énorme boîte : 5.500 travailleurs ! Cela comprenait l'aide sociale, mais aussi énormément d'autres services, tous les hôpitaux...

Quels étaient, à l'époque, les combats syndicaux au CPAS de Liège ?

Il y a eu de grosses batailles, dans un contexte de faillite de la Ville de Liège, accompagnée d'un plan d'austérité, sous le maïorat d'Edouard Close. Une grève de sept semaines a été menée, par les travailleurs de la Ville et du CPAS, car nous avons fortement été attaqués sur les salaires, les

« Les assistants sociaux soit sont très combatifs soit ne s'impliquent pas du tout »

pécules de vacances et les primes de fin d'année, ainsi que sur l'emploi. Nous avons fait également face à des projets de privatisations de différents services. Nous avons affronté des projets de licenciements en masse, ce qui était une nouveauté dans la fonction publique, qui se sont transformés en « mise en disponibilité imposée », puis en « mise en disponibilité sur base volontaire ».

Après tout ce processus, il n'est resté quasiment rien au CPAS de Liège. De 5.500 travailleurs, il en reste aujourd'hui 600 ou 700, au service d'aide uniquement. Tout ce qu'on nommait le travail communautaire, par exemple, a été supprimé. Et tous les services collectifs. Ce plan spécial d'austérité, concernant le CPAS, a été impulsé par ce qu'on appelle le rapport Berger, du nom de Jean-Marie Berger, longtemps Secrétaire du CPAS de Charleroi. Il a écrit des livres sur la déontologie, le secret professionnel des assistants sociaux, et est perçu comme un homme de gauche. En réalité son rapport était pour l'austérité,

la privatisation et la suppression de services. C'est dingue... Pour les hôpitaux, en tout cas le Centre hospitalier universitaire (CHR), la solution a été de les intégrer dans des intercommunales, ce qui était selon moi la moins mauvaise solution. A la Ville, un gros secteur a été vraiment privatisé, le secteur propreté.

Les conflits ont été très durs, les premières actions ont eu lieu en 1982, et je pense que ça a duré jusqu'en 1989. Durant ces conflits, il y a eu de gros problèmes au niveau syndical, avec l'exclusion de deux délégués principaux de la CGSP Ville de Liège, Remacle le président, qui était communiste et un peu la bête noire du pouvoir communal, et Talman, du PS. C'était l'époque d'André Cools (8), très opposé aux grèves de la Ville et du CPAS contre ce plan d'austérité, imposé par un pouvoir communal PS. Il faut aussi noter que le parti Ecolo était à cette époque en coalition avec le PS à Liège, ce qui ne facilitait pas notre tâche au niveau syndical. Une lutte qu'il fallait mener, qui a limité les dégâts, mais n'a pas été victorieuse. Entre autres parce qu'à l'époque, elle est restée isolée.

Vous aviez un bon taux d'affiliation et une base solide lors des grèves ?

Oui. Nous avons un bon taux de syndicalisation dans l'ensemble du CPAS, mais toujours plus faible au

niveau des travailleurs sociaux. Le personnel ouvrier se syndicalisait beaucoup plus. Parmi les assistants sociaux, lorsqu'ils sont militants et syndiqués, ils sont très combatifs et très à gauche, les autres par contre ne s'impliquent pas du tout. Il n'y a pas vraiment de position intermédiaire. Avec la frange combative, une part du secteur social a occupé des locaux du CPAS durant toute la durée de la grève de 83. Ça ne se faisait que dans les grèves combatives, les occupations d'usine... A notre petit niveau, nous nous calquions sur ça.

A l'époque, au moment des réactions au rapport Berger, à la CGSP section sociale nous avons déjà l'envie de coupler les revendications en défense des travailleurs avec celles des usagers. C'était déjà présent dans notre cahier de revendications, et ça remonte à plus de trente ans. Il s'agit donc d'une préoccupation toujours présente pour moi, avec des pointes selon le contexte.

Nous arrivons à la fin des années 1980, et aux années 90...

Ces années-là, j'ai beaucoup défendu le droit d'asile, principalement au sein du Comité de vigilance pour les réfugiés. Avec, en parallèle, le Front antifasciste. A nouveau, c'était lié à mon travail d'assistante sociale, une constante. Au début des années 90, vers 1992-93, il y a déjà eu des limitations du droit d'asile, et la création des premiers centres fermés pour étrangers. Dans ces années-là, la Ville et le



DES PLATES-FORMES ASSOCIATIVES CONTRE

Nous ne pouvions tout aborder avec elle ici, mais Bernadette Schaeck a activement participé, aux côtés du Collectif solidarité contre l'exclusion et de nombreuses autres associations, à différentes plates-formes de sensibilisation et de contestation de lois en projet*. D'abord en 2002, au sein de la mobilisation « Non au projet de loi sur l'intégration sociale » qui s'opposait à une réforme des CPAS qui a marqué la disparition du minimex au profit du RIS (Revenu d'intégration sociale) en introduisant une contractualisation inadmissible de l'aide sociale. Ensuite, en 2004-

2005, lors du démarrage de la plate-forme « Stop chasse aux chômeurs », contestant l'instauration du contrôle des efforts de recherche d'emploi des chômeurs, avec un système de contractualisation, de sanctions et d'exclusion du droit à l'assurance chômage.

Plus récemment, elle a été très active au sein de la plate-forme « Boycott service communautaire », contestant la loi du ministre Borsus visant à instaurer un travail gratuit, obligatoire pour maintenir le droit au revenu d'intégration. Signalons que le projet est pour l'instant gelé, suite



« J'ai toujours voulu coupler les revendications en défense des travailleurs avec celles des usagers »

CPAS de Liège, à l'instar de beaucoup d'autres, ont pris des mesures inouïes, même par rapport à ce qui se passe aujourd'hui. Ça a été une époque extrêmement violente, dans les mesures concrètes et dans le discours.

Les discours des responsables politiques étaient d'une violence incroyable. Et c'était tous par-

tis confondus : les libéraux, les socialistes, les sociaux-chrétiens, excepté Ecolo, tout de même... Ils s'y étaient tous mis, c'était incroyable. Ils utilisaient exactement le même discours qu'Agir, le parti d'extrême droite. Par exemple, le socialiste Yvan Ylieff déclarait, en décembre 1994, que : « *L'accueil des candidats réfugiés politiques coûte cher à la*

« Les partis politiques traditionnels avaient fait des demandeurs d'asile le thème dominant de campagnes électorales »

commune. Nos pauvres ne comprennent plus pourquoi on aide aussi facilement cette catégorie de gens. J'ai donc décidé d'agir - sic! - et de ne plus aider aucun nouveau candidat réfugié. » Le libéral Didier Reynders déclarait quant à lui, que « *Liège n'est pas un CPAS planétaire.* » (9) On se scandalise à raison des propos actuels de Théo Francken, mais celui-ci pourrait presque faire figure d'enfant de chœur, comparé aux responsables des partis politiques dits traditionnels de ces années-là. Ils avaient fait des demandeurs d'asile le thème dominant de plusieurs campagnes électorales.

Au niveau des mesures concrètes, la Ville de Liège a décidé d'appliquer ↗

LA CONTRACTUALISATION DES DROITS

au recours introduit par le Collectif solidarité contre l'exclusion et la Ligue des droits de l'Homme devant la Cour constitutionnelle, recours

qui a annulé la mesure parce que le gouvernement fédéral avait légiféré sur une matière de la compétence des régions.

* Pour en savoir plus sur ces mobilisations, le lecteur intéressé pourra consulter nos archives sur notre site : www.ensemble.be, où tous les numéros de notre revue sont disponibles en format pdf. Pour la plateforme de 2002, dès le n° 28, avec le dossier « *Projet de loi 'droit à l'intégration sociale'* » en septembre 2001, pages 4 à 22. Pour le lancement de la « *Plateforme contre le projet de chasse aux chômeurs* », voir le n° 43 en mars 2004, pages 10 à 13. Un dossier suivi avec régularité jusqu'à aujourd'hui, avec plus spécialement un numéro faisant le point dix ans après la mise en place du contrôle des chômeurs : « *Dix ans de chasse* », n° 82 en mars 2014, pages 10 à 20. Signalons également un imposant dossier au moment de la régionalisation du contrôle, n° 90, mars 2016, pages 6 à 23. Au sujet de la plate-forme « *Boycott service communautaire* », le sujet est régulièrement traité dès le n°92 et l'article « *L'assistantat c'est indigne, vive les travaux forcés* », par Bernadette Schaeck et Denis Desbonnet, décembre 2016, pages 34 à 37.

⇒ l'article de loi qui permet de refuser l'inscription aux registres communaux de population des étrangers non-européens, y compris des demandeurs d'asile. Le CPAS a décidé de limiter l'aide sociale au taux cohabitant, y compris pour les isolés et les familles, puis plus tard de ne plus les aider du tout ; cela en toute illégalité, prenant en otage les demandeurs d'asile pour imposer au gouvernement la mise en place d'un plan de répartition.

En réaction, nous avons organisé la première occupation d'église avec une grève de la faim, à l'église Sainte-Foy en 1993, avec toute une série de nationalités :



des Turcs, des Yézidis, des Arméniens, des Géorgiens... Au bout de quatre semaines nous sommes allés négocier avec Freddy Roosemont - l'actuel directeur de l'Office des étrangers - au cabinet du ministre de l'Intérieur Vande Lanotte, et les occupants ont obtenu des autorisations de séjour.

Avec des demandeurs d'asile refusés par le CPAS, nous avons organisé de nombreuses actions et manifestations, dont une occupation de l'hôtel de ville durant trois mois. Pendant toute une période, nous étions présents chaque matin devant la Cité administrative

pour nous interposer entre les demandeurs d'asile et la brigade canine que la Ville envoyait sur place pour « maintenir l'ordre » dans les files. Nous avons un jour occupé, avec des dizaines de réfugiés, l'étage où se trouvait le bureau de la présidente du CPAS Maggy Yerna.

« Juste deux menaces de sanctions disciplinaires dans ma carrière, sans jamais me retenir de l'ouvrir »

Je me souviens en particulier d'une soirée d'information organisée par les Jeunes Socialistes où était invité le ministre Louis Tobback (du parti socialiste flamand), dont dépendait le sort de ces personnes. Nous avons fixé rendez-vous aux demandeurs d'asile, principalement indiens, pakistanais et congolais, sur la place Saint-Paul, et sommes allés remplir la grande salle de la FG'TB qui, sans ça, aurait reçu vingt personnes. Tobback était tellement furieux qu'il a commencé à taper sur la table en menaçant de repartir avant que ça ne commence. Les demandeurs d'asile, au lieu de le huer, faisaient une sorte de « vague d'accueil » : dans leur langue ils disaient « on vous accueille », « bienvenue »... En soi, c'est plus gentil, mais pour lui c'était pire que de se faire huer, il était furieux.

Les autorités n'ont pas cédé, cette lutte n'a pas été victorieuse et le plan de répartition a été appliqué. Et puis les centres fermés et les centres ouverts se sont multipliés, remplaçant l'aide des CPAS par l'obligation de résider dans un centre pendant la procédure d'examen du droit d'asile.

Ce comité de vigilance pour les réfugiés était un rassemblement pluraliste ?

Le Comité de vigilance pour les réfugiés était composé de quarante à cinquante personnes. Il rassemblait des personnes à titre individuel et des associations, venues d'horizons très divers. Le fait que j'y participe en travaillant au CPAS, avec quelques autres tra-

vailleurs sociaux, était intéressant vu que les mesures dégueulasses envers les demandeurs d'asile étaient prises par le CPAS. Je pouvais apporter les informations, ce qui manque cruellement aujourd'hui. Nous apprenons ce qui se passe dans les CPAS par les situations concrètes des usagers qui nous contactent, quand les mesures

ont déjà été prises pour leur situation individuelle. Si les travailleurs sociaux pouvaient s'impliquer plus en amont, nous pourrions avancer plus vite, mais je dois constater qu'ils ne le font pas.

Le Front antifasciste s'est mis en place à la même époque, car en parallèle des actions des demandeurs d'asile, nous connaissions l'essor des mouvements d'extrême droite. Il y avait en particulier le groupe Agir, très actif à Liège et dont les affiches étaient présentes dans des locaux de la police, à Verviers mais aussi dans le commissariat d'Outre-Meuse, dans le quartier de mon lieu de travail. Nous avons les gars d'Agir à nos trousses et quand nous faisons l'occupation de l'hôtel de ville, ils nous attendaient sur le pas de la porte... Plus tard, nous nous sommes battus contre l'ouverture du centre fermé de Vottem, tout cela m'a occupé une grande partie des années 90.

En 2002, la coalition arc-en-ciel du gouvernement Verhofstadt met sur la table la transformation des CPAS. Dès le départ, percevez-vous le danger que représente ce projet de transformation profonde du droit à l'aide sociale ?

Pour être honnête, je n'avais pas connaissance de l'avant-projet de loi, ce sont quelques copains de Bruxelles qui m'ont alertée et j'ai pris pleinement part à la création de la Plate-forme pour le retrait du projet de loi. Ensuite je me suis également impliquée dans la plateforme « Stop chasse

aux chômeurs », en 2004-2005. Malheureusement, alors que les travailleurs sociaux sont en première ligne à subir les conséquences de ces législations, j'ai toujours dû constater la difficulté de mobiliser mes collègues et les travailleurs sociaux en général. (Sur ces années, lire l'encadré « Des plates-formes associatives de mobilisation » page 74-75)

Vous étiez toujours assistante sociale lors de cette mobilisation contre la réforme des CPAS, n'avez-vous pas eu d'ennuis avec votre employeur ?

Je n'ai eu que deux menaces de sanctions disciplinaires dans ma carrière professionnelle et militante, qui n'ont pas abouti, en tout de même trente-trois ans au CPAS ! Et je ne me suis jamais retenue de l'ouvrir...

La première est arrivée lors de la mobilisation en défense des demandeurs d'asile. Nous avons passé la nuit devant la cité administrative, car avant que la Ville n'inscrive plus, il y avait déjà une série de choses mises en place pour pousser les demandeurs d'asile à partir ailleurs, pour les décourager de s'installer à Liège. Plutôt que de mettre des employés en plus à l'accueil du CPAS, ils laissaient des files d'attente de plus en plus longues. Les demandeurs venaient de plus en plus tôt, dormaient sur des cartons pour être les premiers. Pour soi-disant éviter les tensions, tous les matins la ville de Liège envoyait la brigade canine. Nous allions tous les matins nous interposer, pour atténuer la peur que cela instillait et marquer notre soutien. Le comité de vigilance pour les réfugiés a alors rédigé une pétition adressée à la présidente du CPAS, ma patronne directe, signée des quatre membres du Bureau, dont moi. Il faut être un peu folle, mais bon voilà, je n'avais même pas pesé le risque. Par ailleurs, durant toutes ces années-là, c'est moi qui prenais la parole dans les manifestations, contre mon patron. J'ai été convoquée par mon employeur qui a invoqué le « devoir de réserve » des fonctionnaires, puis je suis allée fouiller dans la législation et j'ai découvert que leur vision de ce devoir ne correspondait pas à la loi. J'en suis sortie avec un avertissement oral, même pas un blâme.

La deuxième menace que j'ai reçue était liée au fait que mon

nom avait été cité dans un article de presse relatant la position de la plateforme pour le retrait du projet de loi de 2002 sur la réforme du minimex. J'ai été convoquée chez le Secrétaire général du CPAS, à qui j'ai transmis un beau courrier sur la liberté d'expression, rédigé par mon avocat qui était le président de la section liégeoise de la Ligue des droits de l'Homme. Ça en est resté là. En parallèle Yvan Mayeur, à l'époque président PS du CPAS de Bruxelles, s'en serait entretenu avec Claude Emonts, président PS du CPAS de Liège, pour signaler une assistante sociale l'ouvrant dans la presse. On m'a rapporté qu'il se serait exprimé en ces termes : « Si ça était dans mon CPAS, elle serait la gueule dehors du jour au lendemain sans préavis ». Vous noterez l'élégance du « ça » pour me désigner.

Bien entendu, il y avait une certaine protection par mon statut de fonctionnaire nommée. Aujourd'hui, la précarité de l'emploi des travailleurs sociaux - et des travailleurs en général - est telle dans les CPAS que ça ne facilite évidemment ni la vie, ni le militantisme. En même temps, beaucoup d'agents nommés ne se sont jamais engagés non plus. Parfois, le prétendu danger est aussi un prétexte pour ne pas bouger. Et moins ils bougeront et plus leur boulot sera précaire, et plus il sera précaire moins ils se battront. C'est un cercle sans fin.

Nous en arrivons à la création de l'aDAS (10), l'association de défense des allocataires sociaux, active aujourd'hui...

Après la mobilisation contre la loi de 2002, il y a eu un comité de défense des usagers de CPAS à Liège. Il s'est éteint après un an ou deux et je ne savais plus trop comment m'y prendre. Quelques années plus tard, suite à la proposition d'un militant bruxellois qui accompagnait des usagers du CPAS dans leurs démarches, on a décidé de créer l'aDAS, car il n'y avait plus rien pour défendre les usagers. L'association compte à présent une dizaine d'années d'activité. Nous ne sommes pas nombreux, ce n'est pas simple, mais pour le peu de militants que nous sommes, nous avons

fait beaucoup de choses. Je suis convaincue de la nécessité et de l'utilité de notre travail.

Vous pouvez nous la présenter ?

Nous travaillons essentiellement sur trois axes. Le premier concerne les défenses individuelles qui sont très importantes pour deux raisons. Avant tout elles sont nécessaires car les usagers de CPAS rencontrent beaucoup de difficultés pour faire valoir leurs droits ; ensuite c'est à travers celles-ci que nous comprenons les mécanismes à l'œuvre dans un CPAS donné. Cela est notamment dû au fait que les travailleurs sociaux ne témoignent pas, et que les conseillers ne communiquent pas beaucoup sur la politique de leur CPAS. Il est notable de se rendre compte que les informations les plus importantes nous viennent des usagers eux-mêmes, dont les types de sollicitations sont très vastes. Parfois la personne me raconte sa situation, je lui envoie la législation et ça se débloque. D'autres fois, c'est plus long. Il m'arrive de suivre la situation de certaines personnes durant des années. Nous faisons donc de l'information et de l'accompagnement dans les démarches, au Conseil ou parfois lors des recours contre le CPAS au tribunal du travail.

Le deuxième axe de travail de l'aDAS consiste à tenter de modifier les pratiques d'un CPAS quand on se rend compte de

« Difficile de mobiliser mes collègues et les travailleurs sociaux en général »

pratiques récurrentes. Un bon exemple concerne Braine-le-Comte puisque nous avons gagné et fait cesser une pratique illégale. Le CPAS faisait « pointer » les bénéficiaires : pour recevoir leur revenu d'intégration ils devaient se présenter au CPAS régulièrement. (11) Plus récemment, nous avons découvert que la même pratique était appliquée aux sans-abri par le CPAS de Liège : ils les font venir trois fois par mois pour « pointer », ensuite ils passent dans le local d'à côté et ils peuvent recevoir leur allocation sociale. Il faut imaginer une file ↗

⇒ de cinq cents sans-abri au même endroit. Nous avons envoyé un courrier à tous les conseillers CPAS et tous les conseillers communaux, et nous avons eu un rendez-vous au CPAS, accompagnés du Front Commun SDF et d'une autre association d'aide aux sans-abri. A la suite de cela, ils ont modifié leurs pratiques mais ce n'est pas encore parfait, nous allons donc continuer. L'effet concret est très clair. Même type de pratiques au CPAS de Verviers, sur lesquelles nous tra-

« Il n'y avait pas l'omniprésence de ce climat de suspicion »

vaillons avec la régionale FGFB. Cette dernière avait la copie du « règlement de pointage », que j'ai publiée. Pour le moment sur les trente-deux personnes liées à cette pratique, il n'y en a plus que la moitié à qui elle est appliquée, nous allons donc continuer à faire pression. A ce sujet, un gars m'a témoigné que, pendant deux ans, il avait dû pointer tous les jours au CPAS de Verviers. Chaque jour, on lui donnait l'heure du pointage du lendemain. Vous imaginez : plus aucune vie pendant deux ans ! C'est du harcèlement... Un jour, n'en pouvant plus, il est allé déposer plainte à la police, qui a débarqué au CPAS. Du jour au lendemain, ça s'est arrêté pour lui. Nous attaquons également d'autres pratiques, par exemple l'obligation alimentaire, des obligations à signer des reconnaissances de dettes, etc. Je ne peux pas tout expliquer ici. (12)

Troisième axe enfin, un travail politique plus global, lorsque l'aDAS s'inscrit dans des mouvements sociaux plus larges, visant à contester de nouveaux projets néfastes aux usagers, et plus largement néfastes aux CPAS. Le dernier exemple concerne la mobilisation au sein de la « Plateforme boycott service communautaire », dont le but était d'empêcher la mise sur pied d'un travail gratuit, condition au maintien du



revenu d'intégration sociale. On en est là, dans notre société. Plus largement cette mobilisation s'opposait à la loi Borsus, qui comprenait ce service communautaire, mais aussi un élargissement des signatures de PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale), c'est-à-dire une généralisation et une aggravation de la contractualisation et de la conditionnalité de l'aide sociale. A nouveau, je dois constater actuellement la difficulté de mobilisation des travailleurs sociaux. Je n'y ai pas croisé beaucoup de travailleurs sociaux en activité. (Voir encadré « Des plates-formes associatives de mobilisation » p. 74-75)

Pour les défenses individuelles des usagers des CPAS, il n'y a pas de service public ou subventionné de première ligne ?

Au-delà du travail que nous réalisons bénévolement, en Wallonie, la première ligne d'aide juridique ouverte aux usagers des CPAS, c'est quoi ? L'utilisateur va à la Maison de justice où un avocat donne un conseil gratuit et puis c'est tout. Il faut bien sûr maintenir ces services, mais il faut d'autres

services d'aides, du même type que ceux offerts par Infor Droits - solidarité contre l'exclusion ou la Free clinic à Bruxelles. (13) Il faudrait aussi que les syndicats s'impliquent sur cette question. Je pense qu'une défense individuelle se réalise autrement si on est militant ou pas. Cela fait une éternité que nous avons tenté

« Aujourd'hui le métier est devenu un contrôle à outrance »

d'impliquer la FGFB wallonne, mais c'est très difficile d'avoir du répondant de ce côté. A présent il y a la régionale de Verviers où ça semble bien démarrer, ils sont allés distribuer des tracts dans les antennes du CPAS, pour signaler qu'ils prennent en charge une défense juridique des usagers... C'est très bien, mais il faudrait que ça se généralise.



Un regard sur votre métier passé ?

J'ai été assistante sociale en CPAS durant trente-trois ans, je ne prétends pas avoir fait un « beau » métier, mais je l'aimais bien... Dans un gros CPAS comme celui de Liège, les conditions étaient déjà difficiles, on avait chacune et chacun beaucoup de dossiers. Aujourd'hui, c'est souvent pire. Dans ces conditions, faire un travail de grande qualité est impossible, mais si je pouvais déjà faire en sorte que les usagers aient le maximum de ce à quoi ils peuvent avoir droit, le plus vite possible et sans les « emmerder », je considérerais ça comme déjà pas si mal...

Je suis retraitée depuis 2008, j'ai donc connu six ans d'application de la loi de 2002. Le plus frappant pour moi est le changement radical du métier. Lorsque j'y travaillais encore, il n'y avait pas l'omniprésence de ce climat de suspicion, ce climat antipauvres et d'activation des gens à tout prix. Tout cela s'est accentué ces dix dernières années. Il y avait déjà des collègues de droite, qui fai-

saient du zèle, mais aujourd'hui le métier est devenu un contrôle à outrance. Ces évolutions négatives m'encouragent évidemment à continuer les défenses en dehors d'un cadre professionnel. (14)

Au sujet de ce parcours, une fierté et un regret ?

Individuellement, je suis quelqu'un qui vit très fort dans le moment présent, et je ne suis heureusement pas le genre à développer beaucoup de regrets. Je dirais cependant qu'il est dommage que la mobilisation en défense des droits des usagers des CPAS soit si difficile, avec trop peu de gens et d'associations impliqués. Mais ce que je fais, ce que nous faisons, est utile et même indispensable.

C'est important de le dire : dans les défenses individuelles nous avons souvent gain de cause contre les CPAS, que ce soit en audition, ou simplement par courrier ou avec des appels téléphoniques. Nous avons aussi mené plusieurs luttes collectives dont certaines ont été victorieuses, comme celle de la suppression du pointage mensuel imposé aux usagers de Braine-le-Comte. Sans l'aDAS, cela n'aurait pas été possible. Ça, oui, c'est une fierté ! Ajoutons le fait que nous augmentions à notre niveau la visibilité et la politisation (au bon sens du terme!) de la question des CPAS et de la défense des usagers. Avec le peu de moyens dont nous disposons, nous avons fait et faisons des choses qui valent vraiment la peine. Mais la tâche est immense, et l'espoir reste qu'un jour nous soyons des centaines ou des milliers à faire ce travail. □

(1) Ces articles sont, disponibles sur notre site « www.ensemble.be » dont « Chômage isolé < RIS isolé », Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, n°51, novembre 2005, p. 10, « Chômage et CPAS : le risque d'une double exclusion », Ensemble n°66, Octobre 2009, pp. 20 à 23, « CPAS : arsenal démesuré contre fraude marginale », Ensemble n°85, Décembre 2014, pp. 44 à 47, « Quel droit au CPAS pour les exclus du chômage ? », Ensemble n°86, Mars 2015, pp. 30 à 33, « Quand le SPP Intégration sociale épingle les abus des CPAS », Ensemble n°94, Septembre 2017, pp. 38 à 42.

(2) La famille de Mévius (liée à AB Inbev) est la troisième plus grande

fortune de Belgique, avec un patrimoine de près de sept milliards d'euros. <https://derijkstebelgen.be>

(3) Naïm Khader était un proche de Yasser Arafat et un pionnier de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), dont il fut le représentant chez nous durant une dizaine d'années. Il a été assassiné en Belgique le 1er juin 1981.

(4) Ernest Mandel, né le 5 avril 1923 et mort le 20 juillet 1995 à Bruxelles, était un économiste belge et l'un des théoriciens marxistes et des dirigeants importants de la IVème Internationale communiste.

(5) La LCR en France, comme la LRT en Belgique, était membre de la IVème Internationale communiste, fondée en France en 1938 par Léon Trotsky.

(6) Paul Vanden Boeynants (PSC) retrouve le poste de Premier ministre à la tête d'un gouvernement de transition, d'octobre 1978 à avril 1979.

(7) Les CPAS venaient de remplacer les CAP, Commissions d'assistance publique, mises en place par la loi du 10 mars 1925. Cette loi assignait pour mission aux CAP « de soulager et de prévenir la misère et d'organiser le service de l'assistance médicale. »

(8) André Cools a été plusieurs fois ministre durant les années 60 et 70, il est ensuite président du Parti Socialiste de 1973 à 1981, ensuite président du Parlement wallon de 1982 à 1985. Surnommé « le maître de Flémalle », il est assassiné par balles le 18 juillet 1991.

(9) Coupures de presse issues des archives de B. Schaeck, datant respectivement de juillet 1990, pour la première, et du 27 nombre 1991 pour la seconde. Plus d'information dans « Le mouvement des sans papiers à Liège : plus de vingt ans de mobilisation », par Dawinka Laureys, Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale, disponible en ligne. http://www.ihoes.be/PDF/Sans_papiers_V1.pdf

(10) Un nouveau site est en préparation, des archives sont présentes ici : www.ladas.be

(11) Voir à ce sujet l'article « Nous n'irons plus pointer », Bernadette Schaeck, Ensemble n°92, Décembre 2016, pages 32 et 33.

(12) Concernant le travail de l'aDAS et pour avoir d'autres exemples de pratiques douteuses ou carrément illégales des CPAS, lire l'interview de Bernadette Schaeck « Que sont les CPAS devendus ? », par Gérald Hanotiaux et Yves Martens, Ensemble n° 96, avril 2018, pages 8 à 15.

(13) Infor Droits - Solidarité contre l'exclusion offre, en Région de Bruxelles-Capitale, une information et une aide juridique en matière de droit à l'aide sociale. Voir : www.infordroits.be

(14) Concernant l'évolution du métier d'assistante sociale, voir également l'interview renseignée en note 12.